



**The CBC Pensioners  
National Association**

**L'Association nationale  
des retraités de la SRC**

# Contact

Bulletin - Avril 2019

---

## Message du président



« L'isolement social, un risque qui nous guette avec l'âge... » comme me l'a rappelé récemment la lecture d'un article sur un homme qui venait de perdre son épouse après 49 ans de vie commune. Heureusement, sur les conseils d'un ami, il est devenu membre actif d'un groupe communautaire au sein duquel, selon ses propres mots, il a eu la chance de « réintégrer la société et de trouver un endroit qui avait tout autant besoin de lui que lui-même en avait besoin ».

Pour bon nombre des membres de notre organisation, l'Association nationale des retraités de la SRC, est cet « endroit » où ils peuvent retrouver une motivation et s'épanouir de différentes façons. Nous pouvons compter sur un groupe dévoué et très talentueux de membres du conseil d'administration pour superviser la gouvernance de nos huit régions et seize sections, tout en planifiant des activités sociales régulières pour les retraités de Radio-Canada et leurs conjoints. D'autres donnent un coup de main en écrivant des articles publiés dans nos bulletins régionaux et national, agissent en tant que représentants de l'ANR à divers comités, appellent d'ex-collègues pour leur transmettre des vœux d'anniversaire et donnent bénévolement de leur temps lors de collectes de fonds communautaires par les stations locales de Radio-Canada. Sans oublier les efforts actuels et continus de bon nombre de nos ex-collègues qui mettent leurs talents et les compétences qu'ils ont acquises au service de personnes qui ont besoin d'aide dans notre société.

Les bénévoles de l'ANR sont l'épine dorsale de l'Association. Ce sont eux qui nous aident à tenir notre engagement à l'égard de tous les membres tel qu'articulé dans notre énoncé de vision et qui donnent un sens à notre mandat en tant que voix officielle des retraités de Radio-Canada et que seul défenseur de leurs droits et de leurs avantages sociaux.

Dans ce numéro de *Contact*, nous ferons le point avec vous sur les efforts récents en vue de remanier notre site Internet et nous vous donnerons des détails sur le processus qui mènera à l'approbation des modifications proposées aux règlements de l'ANR lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Les détails concernant nos progrès dans la révision du protocole d'entente portant sur le partage de tout surplus de la caisse de retraite vous seront communiqués dans le prochain bulletin. Des réunions avec tous les signataires du protocole d'entente

doivent avoir lieu sous peu et l'ANR y sera représentée par Dan Oldfield (président), Pierre Racicot, Marc-Philippe Laurin, Dave Jeffrey et moi-même.

Alors que nous nous préparons à rencontrer des candidats des partis politiques qui espèrent se faire élire aux prochaines élections fédérales, il est important de leur rappeler notre vigoureuse opposition au projet de loi C-27 permettant l'introduction de régimes de retraite à prestations cibles ainsi qu'à toute autre législation qui nous serait néfaste, à nous les participants au régime de retraite à prestations déterminées de Radio-Canada. (Veuillez lire l'article de Howard Simpson à ce sujet dans le numéro de décembre de *Contact*.)

J'ai hâte de rencontrer tous les participants à la prochaine assemblée générale annuelle, le mercredi 15 mai à Victoria, en Colombie-Britannique.

Les membres de l'ANR peuvent me joindre en tout temps pour me faire part de leurs réflexions, de leurs préoccupations ou de leurs idées, à mon adresse de courriel : [dcollette402@gmail.com](mailto:dcollette402@gmail.com).

Denis



## **Restez à l'affût – Nouveau site Internet de l'Association en construction**



L'une des premières initiatives découlant du plan d'action triennal était de revoir et de mettre à jour le site Internet de l'ANR afin de l'actualiser et d'en faciliter la modification au besoin à l'avenir. Notre site Internet est le visage externe de l'Association. Tant pour nos membres que pour les non-membres, il s'agit de l'endroit où se forment les premières impressions. Un site Internet bien conçu attirera les visiteurs qui souhaiteront explorer notre raison d'être, nos valeurs, nos offres et nos services.

À cette fin, nous avons retenu les services de la firme Xactly Design and Advertising, une entreprise locale de développement de sites Internet d'Ottawa, afin de travailler avec nous pour remanier notre site actuel en vue de le rendre plus actuel, plus convivial, plus attrayant et plus facile à soutenir.

Au début de janvier, un petit comité a rencontré des représentants de Xactly afin de discuter de nos exigences globales et de nos idées concernant un site Internet plus dynamique, et d'obtenir leurs propres points de vue quant aux éléments sur lesquels nous devrions nous pencher. À la suite de cette réunion et d'un autre questionnaire sur la refonte du site, Xactly va nous revenir au début du printemps avec une carte à haut niveau du site, et à partir de là, avec une refonte complète du site.

Nous nous attendons à ce que le nouveau site Internet de l'ANR soit entièrement fonctionnel d'ici le milieu de l'année. Nous vous tiendrons au courant des progrès au fil des mois. Si vous avez des commentaires ou des suggestions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec l'un des membres de votre conseil d'administration local de l'ANR.

David Jeffrey  
Vice-président, anglophone

---

## **RÈGLEMENTS**

À la suite de la décision du Conseil d'entreprendre une révision complète des règlements actuels de l'Association dans le but précis de corriger d'apparentes incohérences et d'améliorer les processus de prise de décisions, Paul Gaffney, aidé de Pierre Racicot, – tous deux d'anciens présidents nationaux de l'ANR ayant une vaste connaissance de l'évolution de l'ANR – ont accepté de se charger de cette tâche importante.



Paul a également accepté de présenter les règlements révisés lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu à Victoria, le mercredi 15 mai, pour ratification par les membres de l'ANR qui y seront présents.

Les notes explicatives suivantes, rédigées par Paul, fournissent des renseignements supplémentaires concernant ce projet.

### **Contexte...**

*Lorsque la Loi sur les corporations canadiennes a été révisée en 2014, le résultat a été deux textes de loi distincts – un pour les organisations à but non lucratif (comme l'ANR) et l'autre traitant des sociétés à but lucratif (les entreprises commerciales).*

*Aux termes de l'ancienne loi unique, les organismes à but non lucratif devaient généralement avoir une liste détaillée de règles propres à leurs besoins particuliers, ce qui évitait la nécessité de devoir constamment se référer à la loi elle-même (une proposition longue et complexe).*

*La nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif est plus simple et elle contient des règles par « défaut » qui s'appliquent uniquement aux organismes à but non lucratif. Cela dit, toutefois, il reste quand même beaucoup plus difficile de traiter avec la loi elle-même qu'avec un ensemble de procédures de fonctionnement au jour le jour soigneusement rédigées, il est donc dans l'intérêt d'un organisme d'élaborer une série de règles – des règlements – couvrant le plus de questions et de situations courantes.*

*L'ANR a été constituée en société en vertu de l'ancienne loi. À l'entrée en vigueur de la nouvelle, nous avons dû faire une demande de « prorogation », dans les faits, une reconstitution en société. Pour ce faire, vous devez déposer auprès de Corporations Canada un formulaire indiquant le but de l'organisme, l'identité de ses membres et de ses administrateurs, etc., et vous devez lui remettre un exemplaire de vos règlements. En réaction à cette occasion incontournable, nous avons donc entrepris d'élaborer une série de règles qui devaient répondre à nos besoins. Nous avons obtenu des avis juridiques qui indiquaient que nous serions mieux servis en scindant le document en deux sections – une « Charte » contenant les éléments que seul l'ensemble des membres pourrait modifier et un « Livre des règlements » regroupant les procédures de base que le conseil d'administration pourrait modifier au besoin.*

*Cela avait semblé parfaitement sensé sur le coup, mais à l'usage, nous avons découvert dans les deux documents des dédoublements et des conflits qui n'étaient pas évidents lorsque l'élaboration de règlements était un exercice purement théorique. En outre, nos besoins en tant qu'association avaient évolué avec le temps et nous avons eu le sentiment que quelques changements organisationnels pourraient aussi régler ces problèmes. La proposition ci-jointe traite de toutes ces choses.*

### **Ce qui a changé...**

*Au niveau de la présentation, nous avons abandonné l'approche en deux parties – Charte et Livre des règlements – et nous sommes revenus à un seul document. Tous les éléments organisationnels et de gouvernance essentiels sont établis, section par section.*

*Pour ce qui est du contenu, les principales modifications concernent une définition plus claire du rôle du conseil d'administration, du congrès et de l'assemblée générale annuelle (AGA). Auparavant, le congrès était responsable d'approuver le moindre changement de politique, les rajustements de cotisations, etc. Mais, par définition, cela ne pouvait se faire qu'aux trois ans. C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité et de simple démocratie, nous proposons de transférer cette responsabilité de gouvernance à l'AGA, le rassemblement le plus fréquent qui est théoriquement ouvert à tous les membres et pas seulement aux délégués à un congrès.*

*Nous proposons aussi que le congrès soit perçu comme le principal organe de planification de l'ANR – renforçant la fonction de base qu'il a toujours eue – et que ses délégués, tout comme ceux à un congrès de parti politique, continuent d'être responsables de l'élection des dirigeants de l'ANR – soit le président, les vice-présidents et le trésorier.*

*Et nous confirmons que le conseil d'administration national, l'organe dont les membres ont la responsabilité légale du fonctionnement de l'Association au jour le jour, est habilité à prendre les décisions nécessaires à cette fin sans avoir à attendre aussi longtemps que trois ans pour les faire confirmer par les délégués au congrès. Bien entendu, le conseil conserve la responsabilité de mettre en œuvre le plan stratégique triennal élaboré par les délégués au congrès.*

*Comme vous pourrez le voir en lisant l'ébauche de document, il y a un certain nombre d'autres changements – certains destinés à clarifier des incohérences antérieures, d'autres à clarifier des processus de responsabilité financière, d'autres encore qui relèvent des pratiques courantes et certains mis en place afin d'assurer notre pleine conformité à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.*

Lors de leur réunion en octobre dernier, les membres du Conseil ont débattu de la proposition, article par article, et ils ont approuvé l'ébauche actuelle, que vous trouverez en cliquant sur le lien suivant :

#### [Ébauche - Règlement de l'ANRC](#)

Nous vous demandons maintenant de prendre le temps de passer le document en revue et, si vous avez des commentaires ou des questions, de les envoyer à l'adresse [cbcpensioners@on.aibn.com](mailto:cbcpensioners@on.aibn.com) d'ici le 25 avril afin que nous puissions en tenir compte au moment de préparer la version définitive pour ratification par l'assemblée générale annuelle à la mi-mai.

Au nom de tous les membres de l'ANR, je tiens à remercier Paul de son dévouement à réaliser cette tâche avec diligence et expertise.

Cordialement,

Denis Collette

---

## **TALENTS DE TERRE-NEUVE ET LABRADOR – POUR TOUS LES MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION**

Les gens de Terre-Neuve-et-Labrador sont toujours très fiers des réalisations des leurs qui connaissent une belle réussite professionnelle dans maintes régions du monde. Cet article est notre façon de vanter les mérites des membres de l'Association à Terre-Neuve qui sont des auteurs publiés. Nous avons de très bonnes raisons de saluer leur travail puisque pas moins de 34 ouvrages ont été publiés par 11 des membres de notre région, ce qui est vraiment une réalisation très impressionnante et c'est loin d'être fini. Deux de ces auteurs, Marie Wadden et Jim Wellman, publieront ainsi chacun un nouvel ouvrage dans les prochains mois.



Trois de ces auteurs sont malheureusement décédés : Frank Kennedy, Paul O'Neill et Art Rockwood. Tout comme Frank, Paul et Art, qui étaient des membres actifs de l'Association à Terre-Neuve, les huit autres auteurs participent activement à nos activités.

Les 34 ouvrages couvrent des sujets divers, depuis l'histoire de St. John's, jusqu'aux souvenirs d'enfance dans la capitale, aux expériences de travail aux quatre coins de la province, en passant par mille péripéties révélatrices des épreuves et des luttes pour survivre sur la côte du Labrador et par l'histoire des Autochtones du Labrador.

On retrouve aussi toutes sortes d'anecdotes, tout ce que vous voudriez possiblement savoir sur la province de Terre-Neuve-et-Labrador et sur presque tout autre sujet. Vous pouvez ainsi lire au sujet de notre riche passé marin avec des récits des nombreux naufrages qui ont émaillé notre histoire et apprendre à connaître des personnes qui ont vécu et travaillé près de l'océan toute leur vie. Il y a des livres qui décrivent la vie dans notre province ou qui racontent des histoires amusantes, tragiques ou en rapport avec la politique. Il y a aussi des ouvrages de poésie, sur la religion, bref un peu de tout pour tout le monde.

[Nous invitons fortement tous les membres de l'Association des retraités de la SRC à lire l'article au complet \(rédigé en anglais\) et à en apprendre plus sur les réalisations littéraires de nos excellents auteurs : Lillian Bouzane, Anne Budgell, Dave Quinton, Azzo Rezori, Marie Wadden, Bob Wakeham, Jim Wellman et Karl Wells, de même que Frank Kennedy, Paul O'Neill et Art Rockwood, en visitant notre site Internet, à l'adresse \[www.cbcpensioners.ca\]\(http://www.cbcpensioners.ca\).](#)

Bill Maher  
Président, région de Terre-Neuve-et-Labrador

### **CHANGEMENT D'ADRESSE**



Assurez-vous que nous avons votre nouvelle adresse. Prière de nous aviser de tout changement d'adresse, téléphone ou courriel le plus tôt possible. Ceci évitera des délais dans votre distribution de bulletins ou communiqués de l'Association et nous aidera à maintenir à jour notre banque de données.

Vous pouvez nous aviser soit par courriel : [cbcpensioners@on.aibn.com](mailto:cbcpensioners@on.aibn.com) ou par téléphone au numéro sans frais 1-877-361-9242 poste 23 ou sur notre site Web: [www.retraitessrc.ca](http://www.retraitessrc.ca)

## Conseils pour s'assurer de recevoir votre paiement de votre réclamation de voyage



Les médias adorent les histoires sur les énormes réclamations rejetées en assurance voyage, laissant les gens aux prises avec des factures médicales qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens de payer. Ce genre de manchette fait vendre les journaux, mais il est vrai que de telles situations regrettables peuvent se produire. Toutefois, dans l'immense majorité des cas, les indemnités en assurance voyages sont versées sans problème.

Ceci étant dit, il existe des moyens d'augmenter vos chances d'obtenir un règlement et de réduire ainsi le niveau de stress en telle situation.

### Au moment de souscrire votre assurance

- **Prenez le temps nécessaire** - Les compagnies d'assurance vous demandent de remplir un formulaire de proposition et, selon votre âge, parfois un questionnaire médical détaillé. Répondez honnêtement à toutes les questions et ne craignez pas de pécher par excès de zèle en leur donnant trop d'informations. Certaines choses anodines pour vous peuvent être importantes pour eux. C'est une bonne idée de passer en revue le questionnaire avec votre médecin pour vérifier l'exactitude de vos réponses aux questions portant sur vos antécédents médicaux et sur vos médicaments.

En cas de réclamation, la compagnie d'assurance examinera vos antécédents médicaux; si elle découvre quelque chose qu'elle aurait dû savoir et que vous n'avez pas déclaré, votre demande pourrait être rejetée.

### Avant le voyage

- **Lisez votre contrat d'assurance** – Avant de partir, assurez-vous de comprendre ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas, la façon de présenter une demande de règlement et ce que l'on entend par « affection préexistante ». En cas de doute, appelez votre courtier ou votre compagnie d'assurance directement et demandez qu'on vous explique.
- **Notez tout changement d'ordre médical depuis la souscription de votre contrat d'assurance** : Si vous avez consulté un médecin parce que vous étiez malade, ou si vous avez changé vos médicaments, de quelque façon que ce soit, après la souscription de votre assurance, mais avant de partir, votre contrat pourrait ne plus être valide. Contactez votre compagnie d'assurance, expliquez ce qui s'est passé et demandez si cela a un impact sur votre contrat. Il pourrait être possible de modifier le contrat d'assurance, même le jour de votre départ. Si vous ne le faites pas, vous pourriez voyager avec un contrat nul et sans effet.
- **Rangez votre carte d'assistance dans votre portefeuille**. Assurez-vous d'avoir cette carte à portée de main en tout temps au cours du voyage. Si vous ne possédez pas plusieurs copies, faites-en et distribuez-les aux personnes qui voyagent avec vous. C'est aussi une bonne idée d'avoir avec vous les coordonnées de votre courtier d'assurance ou de votre agent de voyages. En cas de problèmes, ils pourraient vous aider à les résoudre durant votre séjour à l'étranger.
- **Ajoutez le numéro pour joindre votre compagnie d'assurance à votre téléphone mobile**. De nos jours, plusieurs personnes voyagent avec leurs appareils mobiles, téléphone et tablette. Si c'est votre cas, assurez-vous que les numéros à composer en cas d'urgence sont bien entrés dans la liste de contacts de vos appareils. Vous pourriez même les afficher sur votre écran d'accueil pour y accéder plus rapidement en cas d'urgence.

---

## Après votre départ

- **Conservez tous vos reçus, billets et documents;** ne jetez rien. Pour les retrouver facilement, regroupez-les dans une pochette de valise ou un dossier bien identifié, ou prenez-les en photo avec votre téléphone intelligent comme sauvegarde. Ces documents peuvent servir de preuves de locations ou autres dépenses. En cas de réclamation, on vous demandera probablement de fournir les originaux.

### Si quelque chose arrivait

- **Appelez immédiatement votre compagnie d'assurance.** Qu'il s'agisse d'une fracture à une jambe, un mauvais rhume ou une perte de bagages, contactez votre compagnie d'assurance chaque fois qu'un incident pouvant faire l'objet d'une réclamation se produit.

Plusieurs contrats d'assurance stipulent que vous devez appeler en cas d'urgences médicales, celles-ci pouvant être de nature variée et inclure tout ce qui vous incite à consulter un médecin. Nous vous conseillons donc d'appeler même si vous n'êtes pas certain qu'il s'agisse d'une urgence médicale.

Vous pouvez même appeler pour des situations qui ne feront pas l'objet d'une réclamation, juste pour profiter du soutien téléphonique accessible en tout temps. Plusieurs compagnies embauchent du personnel infirmier pour répondre à ces appels. Ils peuvent vous être utiles pour trouver une clinique près de l'endroit où vous vous trouvez ou répondre à toute question relative à votre état de santé ou à votre contrat d'assurance. Même si l'urgence médicale n'est pas couverte, cette équipe peut souvent vous porter assistance. Cela fait partie du service pour lequel vous avez payé.

- **Alertez les autorités :** de préférence dans les 24 heures d'une perte ou d'un vol. Votre compagnie d'assurance exigera un rapport de police ou des formulaires pour perte ou vol de bagages pour évaluer votre demande de règlement.

### Durant le processus de demande de règlement

- **Suivez les instructions** qui se trouvent sur vos documents d'assurance et celles que vous donnera l'équipe d'assistance de la compagnie d'assurance. Vous recevrez des conseils relatifs à votre traitement et au suivi ainsi que sur la façon de présenter votre demande de règlement. Suivre leurs conseils à la lettre aidera à accélérer le processus de réclamation et assurera que vous ne manquiez aucune étape; vous vous éviterez ainsi bien des maux de tête au cours du processus.

**Soumettez vos documents rapidement,** car vous devez respecter des délais pour la présentation de votre demande de règlement accompagnée des pièces justificatives. Ces délais varient d'une compagnie à l'autre, mais il est préférable de tout soumettre le plus rapidement possible pour éviter les problèmes et obtenir votre indemnisation au plus tôt.

Article gracieuseté de Johnson. Inc. (« Johnson »). Johnson est un intermédiaire d'assurance spécialisé dans les assurances habitation, auto et voyage, ainsi que dans les avantages sociaux. Pour de plus amples renseignements à propos de Johnson, visitez le [www.johnson.ca](http://www.johnson.ca) (les résidents du Québec peuvent visiter le site [www.johnson.ca/quebec](http://www.johnson.ca/quebec)).

Cet article est fourni uniquement à titre d'information générale. Nul énoncé du présent article ne modifie les modalités de toute police d'assurance. Lisez votre contrat d'assurance pour obtenir la description complète des garanties, et communiquez avec votre fournisseur ou intermédiaire d'assurance pour obtenir les détails des garanties et du contrat.

# VENEZ DÉJEUNER AVEC NOUS

le mercredi 15 mai 2019

et

assister aux assemblées générales annuelles de la section de l'Île de Vancouver et de l'Association nationale des retraités de la SRC

**CONFÉRENCIER INVITÉ**

**Monsieur Duncan Burrill**

**Administrateur délégué/PDG, Régime de retraite R-C**

L'événement aura lieu à l'hôtel Coast Victoria & Marina, au 146, rue Kingston, à Victoria. Le déjeuner, offert gracieusement par l'ANR aux membres, à leurs conjoints et partenaires, sera servi à 13 h (veuillez arriver à 12 h 30). Le stationnement est gratuit. RSVP en communiquant avec Suzie, au 1-877-361-9242 ou par courriel à [cbcpensioners@on.aibn.com](mailto:cbcpensioners@on.aibn.com) avant le 30 avril.

**LES RÉUNIONS DÉBUTERONT À 14 h 30**

**L'AGA de la Section de l'Île de Vancouver (l'ordre du jour sera remis à la réunion)**

**L'AGA de L'Association nationale des retraités de la SRC**

**Ordre du jour**

- Mot de bienvenue et d'ouverture du président
- Lecture et approbation du procès-verbal de l'AGA de mai 2018
- Rapport du président sur les activités de 2018-2019
- Rapport du trésorier et présentation des états financiers 2018-2019
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2019-2020
- Présentation et adoption des amendements aux règlements
- Conclusion des affaires officielles et clôture de la réunion

**Le point sur le régime de retraite de Radio-Canada**

*(Cet avis doit être considéré comme l'avis de convocation officiel à l'Assemblée générale annuelle de 2019 conformément à l'article 10.3 des règlements de l'ANR.)*